

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le 19 OCT. 2022

ID : 033-213304470-20221004-065-2022-DE

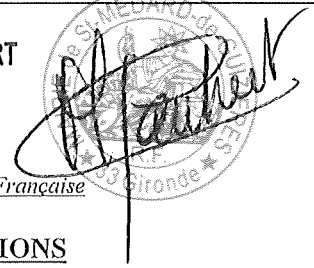
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Réf. : 065/2022

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

République Française



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 15
- > votants : 17

OBJET : **VENTE MAISON DES ASSOCIATIONS PIERRE FAURE**

Le quatre octobre deux mille vingt-deux à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 27 septembre 2022 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Aline MARIE VASSEUR, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Marie-José TERRIEN, M. Robert DELERIS, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : Mme Patricia VIAUD (procuration donnée à Mme Colette ALMODOVAR), M. Serge FIMBAULT, M. Pierre-Yves LE MERDY (procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY, Mme Véronique GERARD.

Madame Stéphanie LE MERDY est élue secrétaire de séance.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Madame le Maire propose la mise en vente du bâtiment dénommé Maison des Associations Pierre Faure sise 14 rue de la République (section cadastrale E numéro 557 pour partie), pour sa partie située le long de la rue de la République et propose de faire appel à un marchand de biens.

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines en date du 19 septembre 2022.

Considérant qu'il y a lieu de réaliser les diagnostics techniques immobiliers.

Considérant les prix du marché sur la commune de Saint Médard de Guizières.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une division de la parcelle E n° 557 : bien à vendre située en bordure de la RD 1089 (14 rue de la République), le bâti situé à l'arrière de la parcelle demeurera propriété communale.

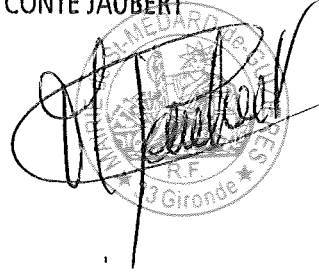
Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le 19 OCT. 2022

ID : 033-213304470-20221004-065_2022-DE

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et après vote : 17 votes – 16 pour – 1 abstention :

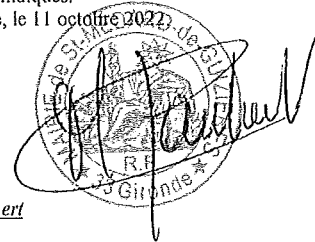
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à :
Procéder à la division de la parcelle E n°557.
Faire établir tous les diagnostics nécessaires à cette cession.
- Accepte la mise en vente du bâtiment, sis 14 rue de la République, section E n° 557 pour partie située le long de la RD 1089 (rue de la République), au prix de 170 000€ net vendeur.
- Charge Monsieur BINDER, marchand de bien pour le compte de la société A LA LUCANE de procéder à cette vente et d'effectuer toutes les démarches y afférant.

Charge Madame le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les formalités nécessaires et signer tous documents afférents à cette affaire. (Contrats, division, diagnostics, acte etc.).

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 11 octobre 2022,

Le Maire,



Mireille Conte Jaubert

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert